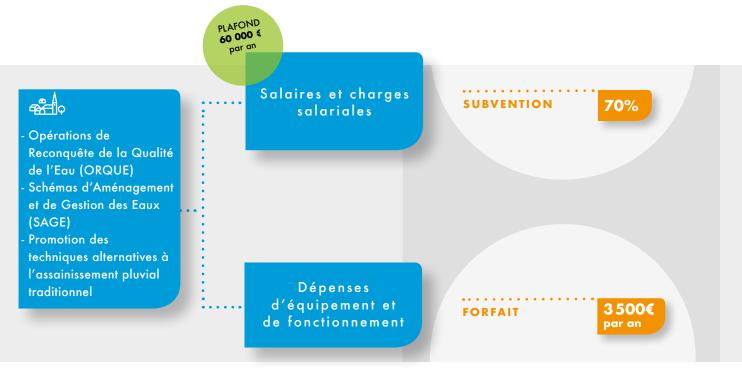


Les conditions particulières figurent dans la délibération d'application.



PLAFOND **500 €** par jour

- Opérations collectives (PME, TPE, artisans)
- Lutte contre l'érosion, restauration et gestion des milieux naturels
- Contrats de rivières ou de baies
- Connaissance et suivi des épandages d'effluents organiques
- Maintien de l'agriculture en zones humides

SUBVENTION 70%





PLAFOND 500 € par jour



- Préservation de la ressource en eau
- Intégration des dispositions du SDAGE dans les documents d'urbanisme

SUBVENTION

50%

PLAFOND 500 € par jour



SUBVENTION

+20 %
POUR ACTIONS
MAJORÉES (agriculture biologique, prairies, agro-écologie...)



SUBVENTION

50%

